

Fiche d'information sur le produit RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2016 DE LA COMMISSION Nom ou marque commerciale du fournisseur: AIRLUX Adresse du fournisseur: Customer Office, rue du Relai 10, Charleville-Mézières, FR Référence du modèle: ARCAV54BK Type d'appareil de réfrigération: Appareil à faible niveau de bruit: Type de construction: Non à pose libre Appareil de stockage du vin: Oui Autre appareil de réfrigération: Non Paramètres généraux du produit: Paramètre Paramètre Valeur Valeur Dimensions hors tout 820 Volume total (dm³ ou l) 125 Hauteur (millimètres) 595 Largeur Profondeur 575 IEE 164 Classe d'efficacité énergétique G 40 Classe d'émission de bruit C Émissions de bruit acoustique dans l'air [dB(A) re 1 pW] acoustique dans l'air Consommation d'énergie annuelle 138,0 Classe climatique: subtropicale (kWh/an) Température ambiante minimale (ºC) à Température ambiante maximale (ºC) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté laquelle l'appareil de 16 38 réfrigération est adapté Réglage hiver Non Paramètres des compartiments: Paramètres et valeurs de compartiment Réglage de température recommandé pour un stockage optimisé des denrées alimentaires (°C) Ces réglages ne doivent pas être en Volume de Pouvoir de Defrosting type (autocontradiction avec les Type de compartiment compartiment congélation defrost=A, manual conditions (dm³ ou I) defrost=M) (kg/24h) de stockage prévues à l'annexe IV, tableau 3 Garde-manger Non

Oui

Stockage du vin

125,0

12

Μ

Cave	Non	-	-	-	-
Denrées alimentaires fraîches	Non	-	-	-	-
Denrées hautement périssables	Non	-	-	-	-
Sans étoile ou fabrication de glace	Non	-	-	-	-
1 étoile	Non	-	-	-	-
2 étoiles	Non	-	-	-	-
3 étoiles	Non	-	-	-	-
4 étoiles	Non	-	-	-	-
Zone 2 étoiles	Non	-	-	-	-
Compartiment à température variable	-	-	-	-	-
Paramètres de la sour	ce lumineuse:				
Type de source lumineuse			-		
Classe d'efficacité énergétique			-		
Durée minimale de la	garantie offerte par le fa	bricant: 24 mois	<u> </u>		
Informations supplém	entaires:				
	te web du fabricant où s nission: www.airlux.con		rmations visées au poir	nt 4 a) de l'annexe c	lu règlement (UE)